



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le 6 février 2017 à 18 h 30, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

Mme et MM. les conseillers	Etienne Beaumont Bernard Ayotte Benoit Voyer Guillaume Jobin Réjeanne Julien Fernand Lirette
----------------------------	---

formant quorum sous la présidence de M. le maire M. Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, le surintendant aux bâtiments et conseiller aux nouveaux projets, M. Daniel Boucher, le coordonnateur aux activités sportives, culturelles et communautaires, M. Jimmy Martel, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

Le maire fait la lecture du mot d'ouverture de la séance du conseil et souhaite la bienvenue à tous.

Ordre du jour

1. Administration de la municipalité

1.1 Autorisation en vue de la signature d'actes de cession et de rétrocession du lot 4 396 475 du cadastre du Québec

2. Trésorerie

2.1 Avis de motion d'un règlement décrétant un emprunt en vue des travaux de remplacement du système de réfrigération et des baies vitrées de l'aréna

3. Sécurité publique

3.1 Aucun

4. Transport routier et hygiène du milieu

4.1 Aucun

5. Urbanisme et mise en valeur du territoire

5.1 Aucun

6. Loisirs et culture

6.1 Demande au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf

6.2 Autorisation afin de procéder aux différents appels d'offres dans le cadre du projet de remplacement du système de réfrigération de l'aréna

7. Période de questions

8. Petites annonces

9. Levée de la séance

ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

17-02-026

AUTORISATION EN VUE DE LA SIGNATURE D'ACTES DE CESSION ET DE RÉTROCESSION DU LOT 4 396 475 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Attendu que la compagnie 9258-8078 Québec inc. a cédé à la Ville en 2014 les lots 3 975 555 et 4 396 475 du cadastre du Québec, lesquels lots constituent le prolongement de la rue Fiset;

Attendu que le lot 4 396 475 du cadastre du Québec est toujours grevé de charges;

Attendu la nécessité de radier ces charges;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, un acte de cession du lot 4 396 475 du cadastre du Québec en faveur de Prêts Relais Capital ainsi qu'un acte de rétrocession de ce même lot en faveur de la Ville, et ce, dès que les charges le grevant auront été radiées.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

TRÉSORERIE

17-02-027

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT EN VUE DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION ET DES BAIES VITRÉES DE L'ARÉNA

Mme la conseillère Réjeanne Julien donne un avis de motion qu'elle ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement décrétant un emprunt en vue des travaux de remplacement du système de réfrigération et des baies vitrées de l'aréna.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

LOISIRS ET CULTURE

17-02-028

DEMANDE AU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC DE PORTNEUF

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Raymond dépose le projet intitulé *Scène mobile culturelle* dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf et demande une contribution financière non remboursable de 15 000 \$.

QUE la Ville de Saint-Raymond désigne le coordonnateur à la culture et au centre multifonctionnel à présenter la demande et à signer tous les documents relatifs au projet.

QUE la Ville de Saint-Raymond s'engage, dans le cadre de sa demande, à contribuer financièrement au montant de 46 000 \$.

QUE la Ville de Saint-Raymond s'engage à entretenir les équipements après la réalisation du projet.

QUE la Ville de Saint-Raymond confirme qu'elle dispose d'une police d'assurance responsabilité civile couvrant les activités qui se dérouleront sur la scène mobile culturelle.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

17-02-029

AUTORISATION AFIN DE PROCÉDER AUX DIFFÉRENTS APPEL D'OFFRES DANS LE CADRE DU PROJET DE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA

Attendu le projet de remplacement du système de réfrigération de l'aréna;

Attendu qu'il y a maintenant lieu de procéder aux diverses appels d'offres menant à la réalisation de ce projet;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR GUILLAUME JOBIN, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le surintendant aux bâtiments et conseiller aux nouveaux projets à procéder aux différents appels d'offres menant à la réalisation du projet de remplacement du système de réfrigération de l'aréna.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 7

Période de questions.

✓ *Aucun citoyen n'est présent à la séance.*

SUJET 9

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 18 h 49.

Mme Chantal Plamondon, OMA
Greffière

M. Daniel Dion
Maire